Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211002-CC_20211002_067-DE

Communauté D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE
EUSKAL HIRIGUNE Elkargoa

Publié le 07/10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2021

OJ N° 067 - Urbanisme et Aménagement.
Abrogation de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Palais.

Date de la convocation : 24 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 232
Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :
ABBADIE Arnaud, ACCOCEBERRY Ximun, AIRE Xole (jusqu'à l'OJ N°45), AIZPURU Eliane (jusqu'à l'OJ N°10), ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ALQUIE Nicolas, ALZURI Emmanuel (jusqu'à l'OJ N°59), ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre-Michel suppléant, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider (à compter de l'OJ N°9), ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYENSA Fabienne représentée par LARREGUY David suppléant, AYPHASSORHO Sylvain, BACHO Sauveur (jusqu'à l'OJ N°63), BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume (à compter de l'OJ N°9), BÈGUE Catherine (jusqu'à l'OJ N°25), BEHOTEGUY Maider, BERGÉ Mathieu, BERTHET André, BETAT Sylvie, BICAIN Jean-Michel représenté par ZUBELDIA Maitena suppléante, BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard, BISAUTA Martine, BIZOS Patrick (jusqu'à l'OJ N°54), BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°61), BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOUR Alexandra, BURRE-CASSOU Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°78), BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAPDEVIELLE Colette (jusqu'à l'OJ N°25), CARRERE Bruno, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard (jusqu'à l'OJ N°64), CASCINO Maud, CASET-URRUTY Christelle (jusqu'à l'OJ N°61), CASTEL Sophie, CASTREC Valérie (jusqu'à l'OJ N°61), CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°3 et jusqu'à l'OJ N° 55), CHAZOUILLERES Edouard, COLAS Véronique (jusqu'à l'OJ N°61), CROUZILLE Cédric, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DALLET Emmanuelle, DAMESTOY Hervé, DAMESTOY Odile, DANTIACQ Pascal, DARASPE Daniel, DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DARGAINS Sylvie (jusqu'à l'OJ N°60), DERVILLE Sandrine, DIRATCHETTE Emile, DUBLANC Gilbert, DUHART Agnès, DUPREUILH Florence (jusqu'à l'OJ N°59), DURAND PURVIS Anne-Cécile, DURRUTY Sylvie, DUTARET-BORDAGARAY Claire, DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier, ELISSALDE Philippe, ERDOZAINCY-ETCHART Christine (jusqu'à l'OJ N°61), ERGUY Chantal représentée par MALAQUIN Daniel suppléant, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel, ETCHAMENDI Nicole, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick représenté par ETCHEGOIN Christel suppléante, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René, ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Pello, ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOSSECAVE Pascale (jusqu'à l'OJ N° 61), FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°64), GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GAVILAN Francis (jusqu'à l'OJ N°66), GOBET Amaya, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian (jusqu'à l'OJ N°59), HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HARDOY Pierre (jusqu'à l'OJ N° 28), HIRIGOYEN Fabiene, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David, IBARRA Michel, IDIART Dominique, IDIART Michel (jusqu'à l'OJ N° 25), IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Laurent, IPUTCHA Jean-Marie (jusqu'à l'OJ N°61), IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, IRIGOIN Didier (jusqu'à l'OJ N°64), IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François (jusqu'à l'OJ N°60), ITHURRALDE Éric (jusqu'à l'OJ N°61),

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211002-CC_20211002_067-DE

JAURIBERRY Bruno (jusqu'à l'OJ N° 8), KAYSER Mathieu (jusqu'à l'OJ N°59), JONCOHALSA Christian, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABADOT Louis, LABEGUERIE Marc, LABORDE Michel, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°61), LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LARRALDE André, LARRANDA Régine, LARRASA Leire, LASSERRE Marie, LAUQUÉ Christine, LAVIGNE Dominique, LEIZAGOYEN Sylvie, LOUGAROT Bernard, LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles, MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MOCHO Joseph (jusqu'à l'OJ N°28), MOUESCA Colette, NABARRA Dorothée (jusqu'à l'OJ N°28), NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N°61), OÇAFRAIN Gilbert (jusqu'à l'OJ N°57), OÇAFRAIN Jean-Marc, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°70), PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, PINATEL Anne, PONS Yves, POYDESSUS Dominique (jusqu'à l'OJ N° 34), POYDESSUS Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N° 25), PRÉBENDÉ Jean-Louis, QUEHEILLE Jean-Marie, QUIHILLALT Pierre (jusqu'à l'OJ N°28), ROQUES Marie-Josée (jusqu'à l'OJ N°61), RUSPIL Iban, SAINT-ESTEVEN Marc (jusqu'à l'OJ N°10), SAMANOS Laurence représentée par MOUNOLE Claude suppléant, SANS Anthony (jusqu'à l'OJ N°28), SANSBERRO Thierry (jusqu'à l'OJ N°61), SERRES-COUSINÉ Christine représentée par ARETTE-HOURQUET Benoit suppléant, SUQUILBIDE Martin, TELLIER François, THICOIPE Xabi, TURCAT Joëlle, TRANCHE Frédéric, UGALDE Yves (à compter de l'OJ N°9), UHART Michel, URRUTICOECHEA Egoitz, URRUTY Pierre (jusqu'à l'OJ N°28), UTHURRALT Dominique, VALS Martine, VERNASSIERE Marie-Pierre , YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :
ACCURSO Fabien, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, BACH Fabrice-Sébastien, BELLEAU Gabriel, BERÇAÏTS Christian, BEREAU Emmanuel, CARRICART Pierre, CHAPAR Marie-Agnès, CORRÉGÉ Loïc, COTINAT Céline, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DARRICARRERE Raymond, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DESTRUHAUT Pascal, DUBOIS Alain, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEVERRY Michel, GOMEZ Ruben, HEUGUEROT Daniel, INCHAUSPE Beñat, INCHAUSPE Henry, IRUME Jean-Michel, LAIGUILLON Cyrille, LASSERRE Florence, LETCHAUREGUY Maite, LOUPIEN-SUARES Déborah, MASSONDO BESSOUAT Laurence, MOTSCH Nathalie, NÉGUELOUART Pascal, OÇAFRAIN Michel, PITRAU Maite, PRAT Jean-Michel, SALDUMBIDE Sylvie, SERVAIS Florence, URRUTIAGUER Sauveur, VAQUERO Manuel.

PROCURATIONS :
AIZPURU Eliane à ETXELEKU Peio (OJ N°4 et à compter de l'OJ N°11), ALZURI Emmanuel à BOUR Alexandra (à compter de l'OJ N°60), ARHANCHIAGUE Jean-Pierre à IBARRA Michel, BÈGUE Catherine à BEHOTEGUY Maider (OJ N°4 et à compter de l'OJ N°26), CAPDEVIELLE Colette à DERVILLE Sandrine (OJ N°4 et à compter de l'OJ N°26), COTINAT Céline à ARZELUS ARAMENDI Paulo, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine à ARAMENDI Philippe, DARRICARRERE Raymond à MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, DESTRUHAUT Pascal à DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DUBOIS Alain à DAMESTOY Hervé, DUPREUILH Florence à DUZERT Alain (à compter de l'OJ N°60), ERDOZAINCY-ETCHART Christine à ETCHEMENDY René (à compter de l'OJ N°62), ETCHEVERRY Michel à LARRANDA Régine, HEUGUEROT Daniel à RUSPIL Iban, IPUTCHA Jean-Marie à IRIART BONNECAZE DEBAT Carole (à compter de l'OJ N°62), IRIGOYEN Jean-François à ETCHEVERRY Pello (à compter de l'OJ N°61), IRUME Jean-Michel à LARRALDE André, ITHURRALDE Éric à LACOSTE Xavier (à compter de l'OJ N°62), JAURIBERRY Bruno à EYHERABIDE Pierre (OJ N°4 et à compter de l'OJ N°9), LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste à OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°62), LASSERRE Florence à OLVE Claude (OJ N°4, à compter de l'OJ N°8 et jusqu'à l'OJ N°70), LETCHAUREGUY Maite à ARLA Alain, LOUPIEN-SUARES Déborah à CASTEL Sophie, MASSONDO BESSOUAT Laurence à BORDES Alexandre, OÇAFRAIN Gilbert à YBARGARAY Jean-Claude (OJ N°4 et à compter de l'OJ N°58), OÇAFRAIN Michel à OÇAFRAIN Jean-Marc , PITRAU Maite à ECHEVERRIA Andrée, POYDESSUS Dominique à ITHURRALDE Eric (OJ N°4 et à compter de l'OJ N°35 jusqu'à l'OJ N°61), POYDESSUS Jean-Louis à GARICOITZ Robert (OJ N°4 et à compter de l'OJ N°26), ROQUES Marie-Josée à GONZALEZ Francis (à compter de l'OJ N°62), SAINT-ESTEVEN Marc à DAMESTOY Odile (OJ N°4 et à compter de l'OJ N°11), SALDUMBIDE Sylvie à ETCHENIQUE Philippe, SERVAIS Florence à MOUESCA Collette, VAQUERO Manuel à FOSSECAVE (jusqu'à l'OJ N°61).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211002-CC_20211002_067-DE

OJ N° 067 - Urbanisme et Aménagement.
Abrogation de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Palais.

Rapporteur : Monsieur Bruno CARRERE

Mes chers collègues,

Par délibération en date du 10 août 2016, le Conseil municipal de la comune de Saint-Palais a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé par délibération du 24 novembre 2005.

Depuis le 1er janvier 2017, date de sa création, la Communauté d'Agglomération Pays Basque est compétente en matière de PLU. Ainsi, l'article L.153-9 du code de l'urbanisme indique que *« L'établissement public de coopération intercommunale se substitue de plein droit à la commune (…) dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création… ».*

Le Conseil communautaire par délibération en date du 16 mars 2019 a acté le débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du PLU.

Le Conseil communautaire, par délibération en date du 14 décembre 2019, a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLU. Le projet a été adressé pour consultation aux personnes publiques associées.

La prise en compte des importantes remarques formulées par les personnes publiques, notamment en ce qui concerne le respect des objectifs de non consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, nécessite une reprise du dossier au niveau des orientations du PADD avant un nouvel arrêt.

Par délibération en date du 19 juin 2021, le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration du PLU infracommunautaire Amikuze regroupant les communes du bassin de vie de la commune de Saint-Palais.

Afin de ne pas mener deux procédures d'urbanisme (révision du PLU et élaboration du PLUi) répondant aux mêmes objectifs de manière concomitante, la commune de Saint-Palais, par délibération du Conseil municipal en date du 1er octobre 2020, a informé la Communauté d'Agglomération Pays Basque de sa volonté d'abandonner la poursuite de la procédure de révision générale du PLU pour inscrire pleinement la commune dans la démarche d'élaboration du PLUi Amikuze.

Il est proposé au Conseil communautaire :
- de prendre acte de la demande de stopper la procédure de révision générale du PLU prescrite par délibération du 10 août 2016 ;
- d'abroger la déliberation en date du 16 mars 2019 actant le débat sur les orientations du PADD ;
- d'abroger la délibération du 14 décembre 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du PLU.

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Saint-Palais du 10 août 2016 prescrivant la procédure de révision du plan local d'urbanisme et fixant les modalités de la concertation ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211002-CC_20211002_067-DE

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 08 avril 2017 acceptant la reprise de la procédure engagée par la commune ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Saint-Palais en date du 12 avril 2017 donnant l'accord pour que la Communauté d'Agglomération Pays Basque poursuive la procédure engagée de révision du plan local d'urbanisme conformément à l'article L.153-9 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 16 mars 2019 actant le débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du PLU ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 14 décembre 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du PLU ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Saint-Palais du 1er octobre 2020 demandant l'abandon de la procédure de révision du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 19 juin 2021 prescrivant l'élaboration du PLU infracommunautaire Amikuze regroupant les communes du bassin de vie de la commune de Saint-Palais ;

Considérant que la bonne conduite de la procédure de révision du PLU nécessiterait une importante reprise de l'ensemble du projet induisant un nouveau débat des orientations générales du PADD, ainsi qu'un nouvel arrêt ;

Considérant que l'élaboration du PLUi Amikuze, dotera la commune, ainsi que toute cette partie du territoire communautaire, d'un document permettant un aménagement cohérent et à l'échelle des enjeux du territoire Saint-Palaisien ;

Le Conseil communautaire est invité à :

- prendre acte de la volonté de la commune d'abandonner la procédure de révision du PLU engagée par délibération du Conseil municipal en date du 10 août 2016 ;
- abroger la délibération du 16 mars 2019 actant le débat sur les orientations du PADD ;
- abroger la délibération du 14 décembre 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du PLU.

Conformément à l'article L.132-11 du code de l'urbanisme, la délibération sera notifiée à l'ensembles des personnes publiques mentionnées dans les articles L.132-7, L.132-8 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

La présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et en mairie de Saint-Palais ;
- d'une publication dans un journal diffusé dans le département.

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211002-CC_20211002_067-DE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Signé électroniquement par : Remi Bochard
Date de signature : 07/10/2021
Qualité : Directeur général des services